



DELIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL
de Saint Julien des Landes

Département de la Vendée

Nombres de Conseillers

En exercice : 17
Présents : 11
Votants : 11

Séance du 24 Novembre 2022

Date de la Convocation :
18/11/2022

Date d'Affichage de la
délibération :
30/11/2022

Votes
Pour : 11
Abstention : 0
Contre : 0

L'an deux mil vingt-deux, le vingt-quatre novembre, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni en Mairie en séance publique sous la présidence de M. BRET Joël, Maire.

PRESENTS : BRET Joël, GUERINEAU Chantal, TESSIER Jean, PILLET Mireille, REMAUD Nadia, GUIMIER Loetitia, LAUNAY Jean-Michel, MIGNE Céline, GAUVRIT Carole, CHARLES Jennifer, PILLET Aurélien

ABSENTS EXCUSES : GILMAN Thierry, BOURREAU Robert, BIDEAU Bruno, GODET Jean-Philippe, PATRON Gary, TESSIER Fabien

Mme Nadia REMAUD, Adjointe a été élue secrétaire de séance et Madame Céline CAILLAUD, Directrice Générale des Services est nommée secrétaire auxiliaire.

Objet : BUDGET COMMUNAL : DECISION MODIFICATIVE N°1

Le budget primitif du budget principal pour l'exercice 2022 a été validé par la délibération n° D2022_03_24_10 en date du 24 mars 2022.

Dans le cadre de l'exécution du budget, il convient d'ajuster les inscriptions budgétaires.

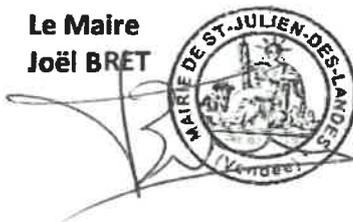
M. le Maire présente la décision modificative n°1.

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE, A L'UNANIMITE :

- **ADOpte** la décision modificative telle que présenté en annexe 1.

Fait et délibéré, les jours, mois, an que ci-dessus

Le Maire
Joël BRET



Le secrétaire de séance
Nadia REMAUD

ANNEXE 1

Envoyé en préfecture le 29/11/2022

Reçu en préfecture le 29/11/2022

Publié le

SLO

ID : 085-218502367-20221124-11_24_2022_01-DE

Réf: D2022 11 24 01

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
FONCTIONNEMENT				
D-6063 : Fournitures non stockées - Fournitures entretien et petit équip.	0,00 €	7 000,00 €	0,00 €	0,00 €
D-6068 : Fournitures non stockées - Autres matières et fournitures	0,00 €	3 000,00 €	0,00 €	0,00 €
D-611 : Contrats de prestations de services	0,00 €	1 100,00 €	0,00 €	0,00 €
D-61521 : Entretien et réparations sur terrains	2 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
D-615221 : Entretien et réparations sur bâtiments publics	2 400,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
D-615231 : Entretien et réparations sur voiries	1 800,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
D-61551 : Entretien et réparations sur matériel roulant	0,00 €	8 500,00 €	0,00 €	0,00 €
D-618 : Divers services extérieurs	3 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
D-622 : Rémunérations d'intermédiaires et honoraires	3 500,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
D-623 : Publicité, publications, relations publiques	0,00 €	1 200,00 €	0,00 €	0,00 €
D-624 : Transports de biens et transports collectifs	1 200,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
D-6288 : Autres services extérieurs	0,00 €	600,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 611 : Charges à caractère général	13 900,00 €	21 400,00 €	0,00 €	0,00 €
D-633 : Impôts, taxes et vers. ass. / rémunérations (autres organismes)	0,00 €	200,00 €	0,00 €	0,00 €
D-6411 : Personnel titulaire	0,00 €	2 000,00 €	0,00 €	0,00 €
D-6413 : Personnel non titulaire	0,00 €	6 000,00 €	0,00 €	0,00 €
D-6415 : Indemnité inflation	0,00 €	1 500,00 €	0,00 €	0,00 €
D-6450 : Charges de sécurité sociale et de prévoyance	0,00 €	2 000,00 €	0,00 €	0,00 €
D-6470 : Autres charges sociales	0,00 €	1 300,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 612 : Charges de personnel et frais assimilés	0,00 €	13 000,00 €	0,00 €	0,00 €
D-7391111 : Dégrèvement de TFPNB en faveur des jeunes agriculteurs	0,00 €	2 000,00 €	0,00 €	0,00 €
D-7392221 : Fonds de péréquation des ressources communales et intercom.	0,00 €	620,00 €	0,00 €	0,00 €
D-7308 : Reversements, restitutions et prélèvements divers	0,00 €	1 000,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 614 : Atténuations de produits	0,00 €	3 620,00 €	0,00 €	0,00 €
D-65311 : Indemnités de fonction (élus)	0,00 €	1 160,00 €	0,00 €	0,00 €
D-65313 : Cotisations de retraite (élus)	0,00 €	200,00 €	0,00 €	0,00 €
D-65314 : Cotisations de sécurité sociale - part patronale (élus)	0,00 €	110,00 €	0,00 €	0,00 €
D-65315 : Formation (élus)	1 300,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 65 : Autres charges de gestion courante	1 300,00 €	1 460,00 €	0,00 €	0,00 €
R-73223 : Fonds départemental des DMTO pour les com de - de 5 000 hab.	0,00 €	0,00 €	0,00 €	24 280,00 €
TOTAL R 73 : Impôts et taxes	0,00 €	0,00 €	0,00 €	24 280,00 €
Total FONCTIONNEMENT	15 200,00 €	39 480,00 €	0,00 €	24 280,00 €
INVESTISSEMENT				
D-204112 : Subv. Etat - Bâtiments et installations	0,00 €	169 500,00 €	0,00 €	0,00 €
R-2115 : Terrains bâtis	0,00 €	0,00 €	0,00 €	78 400,00 €
R-2131 : Constructions bâtiments publics	0,00 €	0,00 €	0,00 €	91 100,00 €
TOTAL 041 : Opérations patrimoniales	0,00 €	169 500,00 €	0,00 €	169 500,00 €
Total INVESTISSEMENT	0,00 €	169 500,00 €	0,00 €	169 500,00 €



Réf: D2022_11_24_02

DELIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL
de Saint Julien des Landes

Département de la Vendée

Nombres de Conseillers

En exercice : 17
Présents : 10
Votants : 10

Séance du 24 Novembre 2022

Date de la Convocation :
18/11/2022

Date d’Affichage de la
délibération :
30/11/2022

Votes
Pour : 10
Abstention : 0
Contre : 0

L’an deux mil vingt-deux, le vingt-quatre novembre, le Conseil Municipal légalement convoqué s’est réuni en Mairie en séance publique sous la présidence de M. BRET Joël, Maire.

PRESENTS : BRET Joël, GUERINEAU Chantal, TESSIER Jean, PILLET Mireille, REMAUD Nadia, LAUNAY Jean-Michel, MIGNE Céline, GAUVRIT Carole, CHARLES Jennifer, PILLET Aurélien

ABSENTS EXCUSES : GILMAN Thierry, BOURREAU Robert, BIDEAU Bruno, GODET Jean-Philippe, GUIMIER Loetitia, PATRON Gary, TESSIER Fabien

Mme Nadia REMAUD, Adjointe a été élue secrétaire de séance et Madame Céline CAILLAUD, Directrice Générale des Services est nommée secrétaire auxiliaire.

Objet : BUDGET ANNEXE « COMMERCES » : DECISION MODIFICATIVE N°2

Le budget primitif du budget annexe « Commerces » pour l’exercice 2022 a été validé par la délibération n° D2022_03_24_09 en date du 24 mars 2022 et modifié par une décision modificative n°1 le 22 septembre 2022.

Dans le cadre de l’exécution du budget, il convient d’ajuster les inscriptions budgétaires.

M. le Maire présente la décision modificative n°2.

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE, A L’UNANIMITE :

- **ADOpte** la décision modificative telle que présenté ci-dessous :

Désignation	Dépenses ⁽¹⁾		Recettes ⁽¹⁾	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
FONCTIONNEMENT				
D-6063 : Fournitures non stockées - Fournitures entretien et petit équip.	0,00 €	400,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 011 : Charges à caractère général	0,00 €	400,00 €	0,00 €	0,00 €
R-7588 : Autres produits divers de gestion courante	0,00 €	0,00 €	0,00 €	400,00 €
TOTAL R 75 : Autres produits de gestion courante	0,00 €	0,00 €	0,00 €	400,00 €
Total FONCTIONNEMENT	0,00 €	400,00 €	0,00 €	400,00 €
Total Général		400,00 €		400,00 €

Fait et délibéré, les jours, mois, an que ci-dessus

Le Maire
Joël BRET



Le secrétaire de séance
Nadia REMAUD

Paraphe



DELIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL
de Saint Julien des Landes

Département de la Vendée

Nombres de Conseillers

En exercice : 17
Présents : 10
Votants : 10

Séance du 24 Novembre 2022

Date de la Convocation :
18/11/2022

Date d'Affichage de la
délibération :
30/11/2022

Votes
Pour : 10
Abstention : 0
Contre : 0

L'an deux mil vingt-deux, le vingt-quatre novembre, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni en Mairie en séance publique sous la présidence de M. BRET Joël, Maire.

PRESENTS : BRET Joël, GUERINEAU Chantal, TESSIER Jean, PILLET Mireille, REMAUD Nadia, LAUNAY Jean-Michel, MIGNE Céline, GAUVRIT Carole, CHARLES Jennifer, PILLET Aurélien

ABSENTS EXCUSES : GILMAN Thierry, BOURREAU Robert, BIDEAU Bruno, GODET Jean-Philippe, GUIMIER Loetitia, PATRON Gary, TESSIER Fabien

Mme Nadia REMAUD, Adjointe a été élue secrétaire de séance et Madame Céline CAILLAUD, Directrice Générale des Services est nommée secrétaire auxiliaire.

Objet : CONVENTION RELATIVE A L'EXPERIMENTATION DU COMPTE FINANCIER UNIQUE (CFU)

Selon l'article 242 modifié de la loi de finances pour 2019 susvisé, un compte financier unique peut être mis en œuvre, à titre expérimental, par des collectivités territoriales, des groupements ou des services d'incendie et de secours volontaires, pour une durée maximale de trois exercices budgétaires à compter de l'exercice 2021.

Ce compte financier unique se substitue, durant la période de l'expérimentation, au compte administratif et au compte de gestion, par dérogation aux dispositions régissant ces documents.

Le compte financier unique a plusieurs objectifs :

- favoriser la transparence et la lisibilité de l'information financière,
- améliorer la qualité des comptes,
- simplifier les processus administratifs entre l'ordonnateur et le comptable, sans remettre en cause leurs prérogatives respectives.

M. le Maire fait lecture de la convention (pièce jointe).

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE, A L'UNANIMITE :

- **DECIDE** d'expérimenter le Compte Financier Unique,
- **ACCEPTÉ** la convention relative à l'expérimentation du CFU et
- **AUTORISE** M. le Maire à signer tout acte s'afférent au dossier
-

Fait et délibéré, les jours, mois, an que ci-dessus

Le Maire
Joël BRET



Le secrétaire de séance
Nadia REMAUD



DELIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL
de Saint Julien des Landes

Département de la Vendée

Nombres de Conseillers

En exercice : 17
Présents : 10
Votants : 10

Séance du 24 Novembre 2022

Date de la Convocation :
18/11/2022

Date d’Affichage de la
délibération :
30/11/2022

Votes
Pour : 10
Abstention : 0
Contre : 0

L'an deux mil vingt-deux, le vingt-quatre novembre, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni en Mairie en séance publique sous la présidence de M. BRET Joël, Maire.

PRESENTS : BRET Joël, GUERINEAU Chantal, TESSIER Jean, PILLET Mireille, REMAUD Nadia, LAUNAY Jean-Michel, MIGNE Céline, GAUVRIT Carole, CHARLES Jennifer, PILLET Aurélien

ABSENTS EXCUSES : GILMAN Thierry, BOURREAU Robert, BIDEAU Bruno, GODET Jean-Philippe, GUIMIER Loetitia, PATRON Gary, TESSIER Fabien

Mme Nadia REMAUD, Adjointe a été élue secrétaire de séance et Madame Céline CAILLAUD, Directrice Générale des Services est nommée secrétaire auxiliaire.

Objet : TRAVAUX DE VOIRIE A LA GELONNIERE : AUTORISATION DE SIGNATURE

M. le Maire indique des travaux de réfection de chaussé (délignement des rives et pose d'un enduit tri-couche) sont nécessaire sur le chemin de la Gelonnière.

Un marché de travaux à bon de commande ayant été conclu et la SEDEP, titulaire de ce marché, un seul devis est présenté.

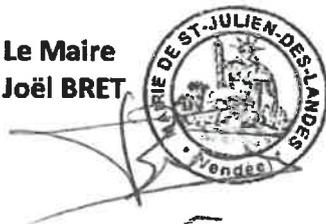
M. le Maire présente le devis de la SEDEP pour un montant d'un montant 30 027.50€ HT. Ces travaux avaient été prévus lors de l'élaboration du budget primitif 2022.

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE, A L'UNANIMITE :

- **ACCEPTE** le devis de l'entreprise DESEP d'un montant de 30 027.50€ pour des travaux de voirie à la Gelonnière,
- **AUTORISE** M. le Maire à signer tout acte s'afférent au dossier

Fait et délibéré, les jours, mois, an que ci-dessus

Le Maire
Joël BRET



Le secrétaire de séance
Nadia REMAUD



DELIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL
de Saint Julien des Landes

Département de la Vendée

Nombres de Conseillers

En exercice : 17
Présents : 10
Votants : 10

Séance du 24 Novembre 2022

Date de la Convocation :
18/11/2022

Date d'Affichage de la
délibération :
30/11/2022

Votes
Pour : 10
Abstention : 0
Contre : 0

L'an deux mil vingt-deux, le vingt-quatre novembre, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni en Mairie en séance publique sous la présidence de M. BRET Joël, Maire.

PRESENTS : BRET Joël, GUERINEAU Chantal, TESSIER Jean, PILLET Mireille, REMAUD Nadia, LAUNAY Jean-Michel, MIGNE Céline, GAUVRIT Carole, CHARLES Jennifer, PILLET Aurélien

ABSENTS EXCUSES : GILMAN Thierry, BOURREAU Robert, BIDEAU Bruno, GODET Jean-Philippe, GUIMIER Loetitia, PATRON Gary, TESSIER Fabien

Mme Nadia REMAUD, Adjointe a été élue secrétaire de séance et Madame Céline CAILLAUD, Directrice Générale des Services est nommée secrétaire auxiliaire.

Objet : ACQUISITION D'UN ROBOT TONDEUSE : CHOIX DU PRESTATAIRE

M. le Maire indique que l'acquisition d'un robot tondeuse avait été inscrit au budget primitif 2022.

M. le Maire présente les différents devis de robot tondeuse :

BARREAU Jérémie TM-1050	Largeur de coupe : 63 cm Système de guidage GPS Capacité de tonte : 45 000m ²	18 231.89€ HT
BARREAU Jérémie TM-2000	Largeur de coupe : 103 cm Système de guidage GPS Capacité de tonte : 24 000m ²	15 101.69€ HT
BARREAU Jérémie TM-2050	Largeur de tonte : 103cm Système de guidage : GPS Capacité de tonte : 75 000m ²	24 340.22€ HT
GROUPE TECNAGRI KUBOTA	Largeur de tonte : 84 cm Capacité de tonte : 20 000m ²	12 347.10€ HT

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE, A L'UNANIMITE :

- **ACCEPTÉ** le devis de l'entreprise BARREAU Jérémie d'un montant de 18 231.89€ pour l'acquisition du robot tondeuse TM-1050,
- **AUTORISE** M. le Maire à signer tout acte s'afférent au dossier

Fait et délibéré, les jours, mois, an que ci-dessus

Le Maire
Joël BRET



Le secrétaire de séance
Nadia REMAUD

Paraphe



DELIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL
de Saint Julien des Landes

Département de la Vendée
Nombres de Conseillers

En exercice : 17
Présents : 10
Votants : 10

Séance du 24 Novembre 2022

Date de la Convocation :
18/11/2022

Date d'affichage de la
délibération :
30/11/2022

Votes
Pour : 10
Abstention : 0
Contre : 0

L'an deux mil vingt-deux, le vingt-quatre novembre, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni en Mairie en séance publique sous la présidence de M. BRET Joël, Maire.

PRESENTS : BRET Joël, GUERINEAU Chantal, TESSIER Jean, PILLET Mireille, REMAUD Nadia, LAUNAY Jean-Michel, MIGNE Céline, GAUVRIT Carole, CHARLES Jennifer, PILLET Aurélien

ABSENTS EXCUSES : GILMAN Thierry, BOURREAU Robert, BIDEAU Bruno, GODET Jean-Philippe, GUIMIER Loetitia, PATRON Gary, TESSIER Fabien

Mme Nadia REMAUD, Adjointe a été élue secrétaire de séance et Madame Céline CAILLAUD, Directrice Générale des Services est nommée secrétaire auxiliaire.

Objet : BALAYEUSE ET DESHERBEUR VAPEUR : FIXATION DU PRIX DE VENTE

M. GAUDIN, responsable des services techniques, a fait savoir que du matériel technique n'était plus utilisé : une balayeuse et un desherbeur vapeur.

Info : Acquisition de la balayeuse en juin 2011 pour un montant de 6 319.66€ TTC

Acquisition du desherbeur vapeur en juillet 2021 pour un montant de 12 618.00€ TTC



Envoyé en préfecture le 29/11/2022

Reçu en préfecture le 29/11/2022

Publié le

SLO

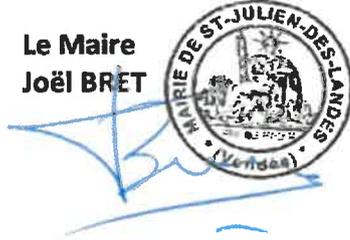
ID : 085-218502367-20221124-11_24_2022_06-DE

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE, A L'UNANIMITE :

- **FIXE** le prix de vente de la balayeuse pour un montant de 1 000€ TTC à débattre. Le conseil municipal ne fixe pas de prix pour le desherbeur et laisse les potentiels acquéreurs proposer une offre.

Fait et délibéré, les jours, mois, an que ci-dessus

**Le Maire
Joël BRET**



**Le secrétaire de séance
Nadia REMAUD**



**DELIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL
de Saint Julien des Landes**

Département de la Vendée

Nombres de Conseillers

En exercice : 17
Présents : 10
Votants : 10

Séance du 24 Novembre 2022

Date de la Convocation :
18/11/2022

Date d'affichage de la
délibération :
30/11/2022

Votes
Pour : 10
Abstention : 0
Contre : 0

L'an deux mil vingt-deux, le vingt-quatre novembre, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni en Mairie en séance publique sous la présidence de M. BRET Joël, Maire.

PRESENTS : BRET Joël, GUERINEAU Chantal, TESSIER Jean, PILLET Mireille, REMAUD Nadia, LAUNAY Jean-Michel, MIGNE Céline, GAUVRIT Carole, CHARLES Jennifer, PILLET Aurélien

ABSENTS EXCUSES : GILMAN Thierry, BOURREAU Robert, BIDEAU Bruno, GODET Jean-Philippe, GUIMIER Loetitia, PATRON Gary, TESSIER Fabien

Mme Nadia REMAUD, Adjointe a été élue secrétaire de séance et Madame Céline CAILLAUD, Directrice Générale des Services est nommée secrétaire auxiliaire.

Objet : RAPPORT D'ACTIVITE 2021 VENDEE EAU SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC DE L'EAU POTABLE

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et en particulier l'article L.2224-5 relatif à l'établissement et à la présentation à l'assemblée délibérante du rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'eau potable et d'assainissement destiné notamment à l'information des usagers, et les articles D.2224-1 à D.2224-5 ;

Vu le transfert des compétences « Eau potable » au Syndicat Vendée Eau,

Vu la présentation au Comité Syndical de Vendée Eau le 13 octobre 2022,

Considérant que le rapport doit être présenté en Conseil Municipal avant le 31 décembre 2022 et être ensuite tenu à la disposition du public,

Après présentation du rapport annuel sur le prix et la qualité du Service Public de l'Eau Potable établi par le Syndicat Vendée Eau pour l'exercice 2021, disponible sur le site internet de Vendée Eau : <https://www.vendee-eau.fr> - Onglet : Vendée Eau - Rubrique : Publications – RPQS

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE, A L'UNANIMITE :

- **ADOpte** ledit rapport,
- **MANDATE** Monsieur le Maire pour assurer la mise à disposition au public de ce rapport en le faisant savoir par voie d'affichage.

Fait et délibéré, les jours, mois, an que ci-dessus

Le Maire
Joël BRET



Le secrétaire de séance
Nadia REMAUD